



CHATENOIS-LES-FORGES

ARRÊTÉ MUNICIPAL

N°075/2024

Accès autorisé à l'aire de jeux du parc du Château Vermot

Madame le Maire de Châtenois-les-Forges,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1 et L2212-2 selon lequel le Maire est chargé de la police municipale et dispose d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques,

Considérant l'installation des modules de l'aire de jeux du parc du Château Vermot 1 rue du Général de Gaulle terminée le 24 février 2023,

Vu l'arrêté municipal n° 070/2024 en date du 03 juillet 2024, interdisant l'accès à l'aire de jeux du parc du Château Vermot, pour des raisons de sécurité,

Considérant que l'arbre menaçant de tomber a été abattu,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} – L'aire de jeux du parc du Château Vermot est à nouveau accessible, à compter de ce jour.

ARTICLE 2 – Le présent arrêté est exécutoire à la date de signature du Maire.
Il sera affiché dans les lieux concernés, sur le panneau électronique de la Mairie et consultable sur le site internet de la commune.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 – Ampliation du présent sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort – Bureau de la Sécurité Publique.
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Châtenois-les-Forges.

Châtenois-les-Forges, le 08 juillet 2024

Mme le Maire
Marie-Josée BAILLIF

